



GUILLAUME KASBARIAN
DÉPUTÉ D'EURE-ET-LOIR

Chartres, le 26 juillet 2019

Madame, Monsieur,

Vous m'interpellez sur le **CETA**, cet accord commercial **entre l'Union Européenne et le Canada**, que nous venons de ratifier cette semaine, en 1^{ère} lecture, à l'Assemblée nationale. Je suis résolument **convaincu du caractère positif de ce traité pour les Français**. C'est d'ailleurs ce que j'ai exprimé à la tribune de l'Assemblée lors des débats. Je vous invite à visionner la [vidéo sur ma page facebook : http://bit.ly/CETAGK](http://bit.ly/CETAGK)

Qu'est-ce que le CETA ? C'est un accord qui permet de faciliter les échanges commerciaux entre l'Union Européenne et le Canada. **Il est déjà en place depuis le 21 septembre 2017**. À ce titre, **il fonctionne déjà** et nous avons du recul pour analyser ses effets bénéfiques.

Sur le plan économique, **les chiffres sont particulièrement encourageants**. Les exportations Françaises au Canada sont en augmentation de +88% pour les véhicules et équipements, +16% pour la cosmétique, +14% pour le textile, +13% pour les machines-outils, +7% pour les produits pharmaceutiques... mais aussi +8% pour l'agroalimentaire et +19% pour les fromages Français. **L'agriculture Française, dans son ensemble, est donc gagnante**.

Je regrette que le débat se soit **focalisé exclusivement sur la filière bovine**, dont les représentants d'intérêt ont été manifestement efficaces dans les médias et auprès des parlementaires.

Certains affirment que la filière du bœuf va souffrir du CETA. C'est faux. Il existe un quota maximum : 65.000 tonnes, soit moins d'1% du marché européen. **C'est-à-dire 1 steak par Européen et par an**. A ce jour, les exportations de viande de bœuf canadien vers la France sont d'ailleurs **en baisse de 1,9% en 2018**. Le sujet n'est donc pas là.

D'autres affirment que la santé des Français va être menacée par des produits non conformes aux normes Européennes. Rappelons déjà que l'espérance de vie au Canada et en France est la même, et surtout que **le CETA ne modifie en rien les normes sanitaires appliquées par l'Union Européenne aux produits alimentaires importés**.

Pour rappel, **les normes sanitaires européennes sont parmi les plus strictes au monde** et sont **préservées avec le CETA**. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien qu'à ce jour, **seules 36 fermes Canadiennes sur 70.000 ont obtenu le label nécessaire pour exporter leurs produits chez nous**.

Concernant les hormones, la directive 96/22 interdit depuis 1996 leur utilisation dans les productions animales. **Aucune denrée OGM d'origine animale n'est autorisée à l'importation à ce jour**. Les viandes issues de ruminants nourris aux farines animales sont également interdites : la viande bovine importée au sein de l'Union Européenne ne doit pas provenir d'animaux nourris avec des farines de viandes et d'os de ruminants. Le Canada a également interdit l'alimentation de ses ruminants avec des farines de viandes et d'os de ruminants depuis 1997.

L'Europe restera toujours souveraine. Si demain elle souhaite renforcer ses normes sur le bœuf, augmenter ses exigences, rien ne l'en empêche et les fermes canadiennes auront l'obligation de s'y conformer pour avoir le droit d'exporter en Europe.



GUILLAUME KASBARIAN
DÉPUTÉ D'EURE-ET-LOIR

Au-delà de ces questions, je regrette le **déséquilibre de traitement des filières dans le débat public**. Notamment les **42 indications géographiques protégées** qui peuvent ainsi protéger leur marque Française et lutter contre la contrefaçon au Canada. Les producteurs de Comté, Reblochon, Reblochon de Savoie, Roquefort, Camembert de Normandie, Brie de Meaux, Emmental de Savoie, Pruneaux d'Agen, Huîtres de Marennes-Oléron, Canards à foie gras du Sud-Ouest, Jambon de Bayonne, Huile d'olive de Haute-Provence, Huile essentielle de lavande de Haute-Provence, Piment d'Espelette (...) qui **voient leur situation s'améliorer significativement avec le CETA**, n'ont fait l'objet d'aucune attention pendant le débat.

J'entends certaines voix tenter **d'opposer activité économique et exigence environnementale**. Selon eux, le libre-échange serait par nature mauvais pour l'environnement et la seule façon de lutter contre le réchauffement climatique serait de le stopper.

Sur le plan théorique, **ce raisonnement est tout d'abord contestable**. Le solde net des effets du commerce international sur l'environnement [reste encore mal déterminé](#) : à des effets négatifs, comme par exemple la pollution engendrée par les transports, s'ajoute **des effets positifs comme des transferts de technologies propres ou une utilisation plus efficace des ressources naturelles**. Si bien que les entraves au commerce international peuvent même avoir l'effet inverse, c'est-à-dire se révéler néfastes pour l'environnement. Des études de [Grossman & Krueger](#), Jagdish Bhagwati, Kym Anderson, de [l'INRA](#) ou encore de la [Lincoln University](#) (...) sont à ce titre éclairantes.

Sur le plan pratique, depuis sa mise en œuvre en Septembre 2017, **l'impact environnemental du CETA apparaît quasiment nul**. Le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) anticipe, [dans son étude](#) annexée au projet de loi de ratification, un **impact du CETA inférieur à +0,01% des émissions mondiales de gaz à effet de serre** (CO2, CH4, N2O et gaz fluorés).

Le CETA impose explicitement le respect des obligations souscrites par le Canada et l'Union Européenne dans les accords environnementaux multilatéraux, dont l'Accord de Paris. Le CETA réaffirme les **engagements pris en matière de précaution** dans le cadre d'accords internationaux.

Nous avons obtenu de la part de la Commission Européenne, et cela a été accepté par les autorités canadiennes, qu'un **texte interprétatif de l'accord, juridiquement contraignant, garantisse que toutes les réglementations environnementales seront protégées des recours abusifs des entreprises multinationales** (le fameux « veto climatique »). Le mécanisme de règlement des différends investisseurs-Etats est désormais **parfaitement encadré**, et les craintes à son encontre sont infondées.

Rappelons également que **le libre-échange existe déjà**. Les Français consomment tous les jours des produits venant de pays **avec lesquels l'Europe n'a pourtant aucun accord commercial**. Les importations en France venant du Brésil (3 milliards d'euros), de l'Inde (6 milliards d'euros), de l'Arabie Saoudite (6,5 milliards d'euros), des Etats-Unis (35 milliards d'euros) et de la Chine (50 milliards d'euros), **sont aujourd'hui très largement supérieures aux importations venant du Canada** (seulement 3 milliards d'euros). **Et pourtant, nous n'avons aucun accord commercial avec le Brésil, l'Inde, l'Arabie Saoudite, les Etats-Unis et la Chine !**

Le CETA n'est donc absolument pas en train d'instaurer un libre-échange sauvage. Il permet simplement de **renforcer un partenariat stratégique avec un pays ami, le Canada, allié et proche de nos valeurs plutôt qu'avec d'autres pays**.



GUILLAUME KASBARIAN
DÉPUTÉ D'EURE-ET-LOIR

Les échanges se font d'ailleurs dans les deux sens. **La France exporte plus au Canada que ce qu'elle importe, avec un solde positif de 455 millions d'Euros pour la France.** Beaucoup d'entrepreneurs, quel que soit le secteur, se développent à l'international et **font vivre des milliers de Français, y compris dans notre circonscription, grâce à l'export.** Avec des salariés qui sont fiers que leurs produits « Made in France » séduisent les consommateurs à travers le monde. Ils sont optimistes et vont à la conquête de ces marchés extérieurs. Et c'est légitimement qu'ils attendent des femmes et des hommes politiques qu'ils les soutiennent. **Ils ne souscrivent pas aux discours déclinistes démagogiques qui préfèrent voir le monde comme un redoutable danger plutôt qu'une gigantesque opportunité.**

Mais c'est par un **commentaire sur l'état de notre démocratie** que je souhaiterais conclure mon propos. Suite au vote de l'Assemblée nationale, je vois certains de mes collègues qui ont voté pour la ratification du CETA se faire pointer du doigt par des médias militants, insulter par des citoyens sur des réseaux sociaux malveillants, subir des dégradations de leur permanence en circonscription, comme par exemple ma collègue Barbara Bessot-Ballot ce 25 juillet. Aucun désaccord ne peut justifier ces méthodes. Cette «chasse aux sorcières» est indigne. Dans notre démocratie, chacun a le droit d'avoir des opinions et le devoir de respecter celles des autres. Les députés sont libres. Ils votent toujours, chacun, en fonction de ce qu'ils considèrent être l'intérêt général. **Je peux vous assurer que c'est bien l'intérêt général, et non pas la protection d'intérêts particuliers ou un dogmatisme idéologique, qui ont guidé mon vote, libre et déterminé, en faveur de la ratification de ce traité déjà en vigueur depuis septembre 2017.**

Je suis personnellement convaincu que **le CETA est un accord gagnant pour l'Europe et pour la France,** qui va dans le sens du respect de **l'environnement et du climat,** qui ne réduit pas nos **normes protectrices,** qui bénéficiera **positivement à nombre de Français** et **renforcera notre longue amitié entre Français et Canadiens.**

J'espère vous avoir convaincu, avec ces mots, que ce traité est **loin des caricatures véhiculées par certains médias ou réseaux sociaux.** Je puis vous assurer que **ma conviction s'appuie sur un examen sans complaisance et approfondi du texte et de ses bénéfices sur le terrain, aussi bien en France qu'au Canada.**

Dans l'attente de vous retrouver bientôt dans notre circonscription, je vous souhaite, Madame, Monsieur, un très bel été.

Avec vous . Pour vous .

Guillaume Kasbarian